



ANNEXE 2A- Premier degré

Dans l'école	<p>Un temps d'accueil individualisé de l'élève et de sa famille est mis en place afin de présenter le fonctionnement de l'établissement et l'équipe éducative.</p> <p>Tout est mis en œuvre pour faciliter l'implication des familles auprès des enfants. Dans certains territoires, le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) accueille les parents et favorise une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des valeurs de la République et participe à l'apprentissage de la langue française.</p>
Inscription dans une classe	<p>L'équipe est informée de l'arrivée de l'élève et s'appuie sur le positionnement initial de l'élève, l'enseignant UPE2A apporte son expertise pour garantir l'efficacité de l'apprentissage du français langue seconde et la qualité de l'inclusion.</p> <p>L'EANA est inscrit dans sa classe d'âge. Une scolarisation N-1 doit rester exceptionnelle et doit faire l'objet d'une demande auprès de l'IEN. La distinction entre Scolarisés Antérieurement (SA) et Non Scolarisés Antérieurement (NSA) doit permettre une prise en charge adaptée de ces élèves (articles L 321-4, L 332-4).</p>
Prise en charge FLS en UPE2A ¹ ou hors des dispositifs	<p>Les élèves inscrits en maternelle ne sont pas concernés par les dispositifs UPE2A, la prise en charge se fait dans la classe ordinaire. <u>Pour toute question liée à l'allophonie, le CASNAV est l'interlocuteur privilégié.</u></p> <p>A l'école élémentaire, la prise en charge des EANA en UPE2A est variable en fonction des profils des élèves sans excéder une année.</p> <p>La fréquence de la prise en charge doit être liée au niveau scolaire et aux besoins de l'élève et est amenée à évoluer.</p> <p>L'élève non scolarisé antérieurement peut bénéficier d'une deuxième année en UPE2A (à partir du CE2).</p> <p>En l'absence de dispositif spécifique, l'enseignant UPE2A référent de l'école reste en lien avec l'enseignant de la classe ordinaire en tant que personne-ressource tout au long de la scolarité de l'EANA.</p>
Enseignant en UPE2A	<p>Les postes en UPE2A sont des postes à profil, les enseignants possèdent la certification FLS, examen régi par la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019.</p> <p>L'obtention de la certification complémentaire Français Langue Seconde garantit la spécificité professionnelle des enseignants en poste.</p> <p>L'annexe 3, p.13, précise les missions des enseignants en UPE2A dans le premier degré.</p>
Enseignement intensif du FLS-FLsco	<p>L'enseignement du Français Langue Seconde (FLS), langue de scolarisation, repose sur le fait que les besoins premiers de l'élève à son arrivée sont la maîtrise du français et des pratiques langagières qui lui permettront de comprendre les contenus scolaires enseignés.</p> <p>Pendant et à l'issue de la prise en charge, tous les dispositifs d'accompagnement y compris périscolaires doivent être mobilisés : PPRE, USEP, APC, stage de réussite, vacances apprenantes...</p>
Evaluation	<p>Les compétences du socle sont évaluées régulièrement et validées selon les acquis par l'enseignant de classe ordinaire auquel l'enseignant UPE2A pourra apporter son expertise. De même, un bilan linguistique sera effectué à la sortie du dispositif.</p>
Liaison CM2-6ème	<p>Une attention particulière sera apportée aux EANA scolarisés en CM2 en vue de leur arrivée en sixième. L'enseignant de la classe ordinaire veillera comme pour tous les autres élèves à apporter les éléments nécessaires à la bonne poursuite de la scolarisation et notamment à ce que le LSU soit transmis. Une demande de poursuite en UPE2A pourra être effectuée par l'enseignant UPE2A en accord avec l'enseignant de la classe ordinaire auprès du CASNAV et de la DSDEN.</p>